Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 038-263810137-20261105-2026_54_DA-CC

Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_54_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 21 avril 2026 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Convention de prestation musicale

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, un contrat avec Arche Livia, 1600 route des Milles, domaine de la parade 13090 AIX-EN-PROVENCE cedex

Pour la mise en place de l'interface Laboratoire Livia afin de pouvoir recevoir les résultats d'analyse biologique.
Le montant de la prestation d''activation est de 475€ HT et le montant de l'abonnement mensuel est de 31.50€ HT/ mois

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 05 novembre 2026

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS,

Guillaume CARASSIO

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 12/11/2026
Qualité : Président du CCAS

Monsieur Le Président du CCAS,
Guillaume CARASSIO

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.